



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires
Service études et stratégies territoriales
Unité cohérence territoriale et études

Affaire suivie par : Florence MARTIN
Responsable de l'unité

☎ 05 55 21 80 68

florence.martin@correze.gouv.fr

Tulle, le **25 MARS 2019**

Le préfet de la Corrèze,
à

Liste des destinataires *in fine*

Vos références :

Nos références :

Objet : Enjeux de l'État pour l'élaboration du Scot et du PLUiH Xaintrie Val'Dordogne
P.J. : Note d'enjeux de l'État et ses 3 annexes.

La communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne a décidé, par délibération du 15 novembre 2017, de prescrire l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (Scot), et d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat (PLUi-H).

En complément du « porter-à-connaissance » de l'État, j'ai l'honneur de vous communiquer la synthèse des enjeux de l'État élaborée par mes services, dans le cadre de l'association à l'étude de vos documents d'urbanisme.

Ces éléments, développés dans la note jointe, serviront de base à l'élaboration des avis que l'État portera sur vos projets de Scot et de PLUi-H arrêtés.

En complément, nous vous transmettons également la note de la paysagiste conseil de l'État qui apporte une analyse des enjeux paysagers de votre territoire, ainsi qu'une étude de la Draaf Nouvelle-Aquitaine sur le volet agricole et forestier, et une note de la direction départementale des territoires spécifique au volet habitat de votre PLUi-H.

Le respect des enjeux d'aménagement durable définis à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme est important. Plus particulièrement pour votre territoire, la démarche conjointe de Scot et de PLUi-H en cours devra conforter l'armature territoriale tout en soutenant l'hyper-ruralité de celui-ci.

La définition d'une politique de transport à l'échelle communautaire, répondant aux questions des mobilités, tant internes qu'externes, devra être articulée avec les enjeux de votre politique d'habitat.

Si le volet quantitatif de celle-ci n'est pas le plus important, c'est bien dans la qualification et la diversification des parcours résidentiels, notamment par la reconquête du tissu vacant plus qu'en extensions urbaines, que vous orienterez les actions de votre programme d'habitat.

Le développement devra garantir la préservation des atouts de votre territoire : le patrimoine agricole, forestier, naturel et bâti en constituent une identité forte, qu'il convient d'analyser finement afin de conserver le support de votre attractivité touristique.



cité administrative Jean Montalat, place Martial Brigouleix – BP 314 – 19011 Tulle cedex – Tél. : 05.55.21.80.26
heures d'ouverture au public de la DDT : 9h00 -12h00 / 13h30-16h30
heures d'ouverture de la cité administrative : 8h00 – 18h00

www.correze.gouv.fr

rubrique : /Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires-DDT

DDI
des services
de l'État à vos côtés

<http://twitter.com/Prefet19>

Les services de la direction départementale des territoires se tiennent à votre disposition pour vous présenter ce travail, de la manière qui vous semblera la plus profitable, au cours d'une future réunion.

~~Le préfet,~~
et par délégation
Le Secrétaire Général



Eric ZABOURAEFF

Liste des destinataires :

- président de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne.

Copie :

- direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population de la Corrèze,

- architecte des bâtiments de France de la Corrèze,

- Dreal Nouvelle-Aquitaine,

- Draaf Nouvelle-Aquitaine,

- Direccte Nouvelle-Aquitaine,

- Chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze,

- Chambre d'agriculture de la Corrèze,

- Conseil régional Nouvelle-Aquitaine,

- Conseil départemental de la Corrèze.

